



CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur

Passion sportive, Excellence éducative !

Code : AI13

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN ALTERNANCE

Article 9 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances
Décrets n° 2006-1093 du 29 août 2006, n°2008-96 du 31 janvier 2008, n°2009-885 du 21 juillet 2009, n° 2010-956 du 25 août 2010

Entre,

La structure d'accueil :

Nom : POINT SUD	
Adresse : 3 Bd Guigou Immeuble le Brooklyn 13003 Marseille	Téléphone : 04 91 42 00 39
Représentée par : DRAVET Eric	Fonction : Directeur
Tuteurs : DRAVET Eric n° 01397ED0500 / DRAVET Isabelle n° 01307ED0298 / SOMSANITH Thommy n° 01307ED0149	
Fonction : Educateurs sportifs	Mail : rugby13@groupe-sos.org

Le Centre de formation :

Nom : CREPS PACA - Site d'Aix en Provence	
Adresse : 62 chemin du Viaduc - Pont de l'Arc - CS 70445 - 13098 AIX EN PROVENCE CEDEX 02	
Téléphone : 04 42 93 80 62	
Représenté(e) par : Jean Jacques JANNIERE	Fonction : Directeur
Suivi administratif : Julia ARRIVÉ	Mail : julia.arrive@creps-paca.sports.gouv.fr
Suivi pédagogique : Anne-Christel FOGLIANI	Mail : anne-christel.fogliani@creps-paca.sports.gouv.fr

Le stagiaire :

Nom, Prénom :	CARVALHO EVA / CLEMENT CORENTIN / ROBLES NATHAN / MUTI YANON /
Adresse :	STARCELLI MAEL / BIDAULT ALEXIS / SCICCHITANO EMMA /
Téléphone :	SUSINI MARCO / STEINMETZ VALENTIN / BOUZID LAURA /
Diplôme préparé :	BOWKER NICHOLAS / SANCHEZ OME ULYSSE / FREY JOLION /
	AKIR NICHOLAS / UEDIE CELINE
	BP JEPS Activités Physiques pour Tous 2018/2019

Pour la durée de la période en structure professionnelle du **27/02/2019** au **23/05/2019**.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La structure d'accueil et le centre de formation associent leurs moyens pour réaliser la formation professionnelle du stagiaire au diplôme mentionné ci-dessus.

La charte de l'alternance est annexée à la présente convention. Elle a également une valeur contractuelle.

ARTICLE 2 : CONTENU DE LA PERIODE EN STRUCTURE PROFESSIONNELLE

La période en structure fait partie du cursus pédagogique. Elle est obligatoire et conditionne l'obtention du diplôme. Elle a pour objet essentiel de compléter la formation du stagiaire en centre en lui permettant de se familiariser avec le fonctionnement de la structure et de mettre en œuvre les pratiques professionnelles correspondant aux attendus du diplôme préparé. Les activités confiées au stagiaire, sous la responsabilité pédagogique du tuteur, seront définies pour chaque période d'alternance en fonction du projet pédagogique et de la progression du stagiaire.

ARTICLE 3 : MODALITES DE LA PERIODE EN STRUCTURE PROFESSIONNELLE

- La période en structure est prévue pour une durée de 511 heures conformément au plan individuel de formation.
- Le planning de présence du stagiaire sera établi pour chaque période en concertation avec le CREPS. La structure d'accueil est comptable de la présence du stagiaire durant les périodes convenues, elle informe le CREPS de ses absences éventuelles.
- La structure d'accueil assume la responsabilité des situations professionnelles qu'elle propose aux stagiaires.
- La structure d'accueil s'engage à respecter les dispositions du droit du travail (durée du travail, congés et repos hebdomadaires, hygiène et sécurité, etc.) et l'ensemble des dispositions applicables à un établissement d'activités physiques et sportives.
- La structure d'accueil déclare plus particulièrement disposer d'une assurance en responsabilité civile couvrant tout autant les éventuels dommages causés par le stagiaire que les préjudices subis par celui-ci durant l'alternance. A ce titre, la structure d'accueil déclare répondre à l'ensemble des obligations en matière d'assurance de responsabilité figurant à l'article L. 321-1 du Code du Sport.
- Pendant les périodes de mise en situation professionnelle, les stagiaires continuent de bénéficier de la couverture sociale accident et maladie, attachée à leur statut.
- Le stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur de la structure d'accueil et à participer activement à la formation qui lui y est dispensée.
- Toute demande d'absence est faite au préalable et justifiée auprès de la structure et du centre de formation
- La période en alternance peut être suspendue ou résiliée par la structure en cas de manquement ou de faute grave ou par le stagiaire en cas d'abandon de la formation ou d'embauche. Dans tous les cas cela fait l'objet d'un courrier et d'un entretien entre les parties concernées.

ARTICLE 4 : EVALUATION

Le travail réalisé par le stagiaire sera évalué par le tuteur et le coordonnateur de la formation à fin d'évaluation formative. Dans certains cas l'évaluation du tuteur et la validation des heures réalisées en structure peut faire partie de la certification.

Article 5

Dans le cadre de l'UC 3, les stagiaires du BPAPT du site d'Aix en Provence du CREPS encadrent des classes des écoles élémentaires **PICASSO & ULIS PICASSO (Vitrolles), Ecole DROMEL & IME Les Tamaris et IME Les Ecureuils (Marseille)**, **Ecole Les Olives & IME Les 3 Lucs (Marseille) et des classes du collège les Matagots & IME La Pépinière (La Ciotat)** : les 28/02, 14/03, 28/03, 25/04, 2/02, 9/05, et 16 ou 23/05/2019.

Fait à Aix en Provence, le 26/02/2019

<p>Le (la) responsable de la structure d'accueil, POINT SUD Eric DRAVET Sports et Loisirs pour Tous 3, Bd Guigou - Immeuble Le Brooklyn 13003 MARSEILLE Tél : 04 91 39 00 39 www.groupes-sos.org Site Internet : 04 91 39 00 24 - APE : 8551Z</p>	<p>Le directeur du CREPS PACA, <i>et par délégation la responsable du département des formations du site d'Aix en Provence</i> Flavie BARILLER</p>
---	---



Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives PACA

Site d'Aix-en-Provence

Tél : 04 42 93 80 67 - Fax : 04 42 27 53 28

Site Internet : www.creps-paca.sports.gouv.fr

Mél : aix@creps-paca.sports.gouv.fr

62, chemin du viaduc, Pont de l'Arc CS 70445 13098 Aix-en-Provence cedex 2



Le(s) tuteur(s)* (N° Carte prof.)

NOM/Prénom Signature + Cachet

DRAVET Eric n° 01397ED0500

DRAVET Isabelle n° 01307ED0298

SOMSANITH Thommy n° 01307ED0149

Eric DRAVET

[Signature of Eric DRAVET]

Thommy SOMSANITH

[Signature of Thommy SOMSANITH]

Isabelle DRAVET

[Signature of Isabelle DRAVET]

POINT SUD

"Sports et Loisirs pour Tous"
3, Bd Guigou - Immeuble Le Brooklyn
13003 MARSEILLE
Tél : 04 91 42 00 39
Mail : rugby13@groupo-sos.org
Siret : 494 953 243 00024 - APE : 8551Z

Le stagiaire,

NOM/Prénom

Signature

CARVALHO EVA *[Signature]* X

CLEMENT Corentin *[Signature]* X

Robles Nathan *[Signature]* X

NUZI Nanan *[Signature]* X

STARCEVIC Marija *[Signature]* X

BIDAULT Alexia *[Signature]* X

SCICCHITANO Emma *[Signature]* X

Susmi Marco *[Signature]* X

STEINMETZ Valentin *[Signature]* X

Bouzid Louisa *[Signature]* X

BOWKER Nicholas *[Signature]* X

SANCHEZ OÙÉ ULYSSE *[Signature]* X

FREY julien *[Signature]* X

AKIR Mads *[Signature]* X

VEDIE Clélie *[Signature]* X



Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives PACA

Site d'Aix-en-Provence

Tél : 04 42 93 80 67 - Fax : 04 42 27 53 28

Site Internet : www.creps-paca.sports.gouv.fr

Mél : aix@creps-paca.sports.gouv.fr

62, chemin du viaduc, Pont de l'Arc CS 70445 13098 Aix-en-Provence cedex 2

